



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 062-200044030-20250703-2025\_098-DE



Date de convocation :

**27/06/2025**

Date d'affichage :

**27/06/2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 90

Présents : 48

Pouvoirs : 11

Votants : 59

Absents : 42

Le trois juillet deux-mille-vingt-cinq à quatorze heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes des 7 Vallées s'est réuni dans les locaux de la salle des conférences au Centre Historique 1415-Azincourt, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Président, suite à des convocations en date du vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq.

**Étaient présents :** Tous les conseillers communautaires titulaires en exercice, à l'exception de :

**Étaient excusés et avaient donné pouvoir :**

Mme Chantal GLACON à M. Franck PARMENTIER

M. Nicolas POCLET à M. Steve PRINGARBE

M. Frédéric ALEXANDRE à M. Alain BECQUET

Mme Sonia HANQUEZ à Mme Jeannie SERGENT

M. Yves GILLE à M. Jean-Claude MANESSE

Mme Marie-Thérèse CRIMET à M. Eric VERNUSSE

Mme Nathalie BEDHOM à Mme Véronique FIOLET

M. Etienne PERIN à M. François DOUAY

M. Jean-Claude FILLION à M. Matthieu DEMONCHEAUX

Mme Isabelle TIRMARCHE à M. Philippe COACHE

Mme Caroline CUSSAC à M. Jean-Marie CASTELAIN

**Était absent excusé et représenté par un suppléant :**

M. Alain CARLIER représenté par M. Philippe VERNY

**Étaient absents excusés et non représentés :**

M. Eric SCHINDLER

Mme Isabelle QUENEHEN

M. Antoine BOLLART

M. Mickael REVILLION

M. Philippe DECOBERT

M. René BIENAIMÉ

M. Dany BOUCHARD

M. Gervais CASTEL

M. Yves DEKEUKELAIRE

M. Bernard TAFFIN

**Étaient absents non excusés :**

M. Pierre LAFONTE  
Mme Patricia GERON-ALLART  
M. Philippe BERNARD  
M. Francis TETARD  
Mme Nadine BOTTE  
M. Christophe DEGRENDELE  
M. Guy REGNIER  
M. Pascal DERAY  
M. Bernard DUBOIS  
M. Joël ALLEXANDRE  
M. Georges BOULENGER  
Mme Yolanda BUSOLINI  
M. Christophe DEDOURS  
M. Roger HOUZEL  
Mme Monique DUFOUR  
M. Irénée THERRY  
M. Bruno LEVEQUE  
Mme Solange HETROY  
M. Pascal WIDEHEM  
M. Jean-Paul LAGACHE  
M. Jean PROVOYEUR

**Secrétaire de séance** : M. François DOUAY



Numéro de l'acte	2025-098
Nature de l'acte	Délibération
Nomenclature de l'acte	8.8 Environnement
Objet : Fixation des tarifs de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif	

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Sept Vallées sur avis du bureau du 26 juin 2025 ;**

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-8 et suivant ;
- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1331-1 à L1331-10 ;
- Vu l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique relatif à la PFAC ;
- Vu le règlement du Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) de la CC7V ;
- Vu les besoins financiers liés à l'entretien et au développement des infrastructures d'assainissement collectif sur le territoire ;
- Considérant la nécessité de financer équitablement les investissements liés au raccordement des nouveaux usagers au réseau public d'assainissement ;
- Considérant que la Participation Forfaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) constitue une modalité légale et proportionnée de participation des usagers aux coûts d'infrastructure ;
- Considérant que les tarifs proposés tiennent compte des caractéristiques des projets, de leur emprise au sol, et de leur typologie (logements individuels, collectifs, activités non domestiques, etc.) ;
- Considérant qu'un tarif spécifique est également défini pour les raccordements postérieurs à une extension de réseau, en cohérence avec les coûts supplémentaires supportés par la collectivité ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter une grille tarifaire précise afin d'assurer l'égalité de traitement entre les usagers.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire décide à raison d'1 contre et de 5 abstentions :**

- D'approuver l'instauration de la PFAC selon la grille tarifaire suivante, applicable à compter du 1er Août 2025 :

<b>Maison individuelle neuve</b>	2 500 €
<b>Immeubles collectifs neufs</b>	
<b>2 à 5 Logements</b>	1 800€ / Logement
<b>6 à 15 logements</b>	1 500€ / Logement
<b>Plus de 15 logements</b>	1 250€ / Logement

<b>Lotissements</b>	
<b>2 à 10 lots</b>	2 500€ / lot
<b>plus de 10 lots</b>	1 850€ /lot
<b>Extensions ou changement de destination</b>	
<b>à partir de 40m<sup>2</sup> de surface plancher créer</b>	15€/m <sup>2</sup>
<b>Extensions pour effluents non domestiques</b>	
<b>50m<sup>2</sup></b>	500 €
<b>51m<sup>2</sup> à 150m<sup>2</sup></b>	1000 €
<b>151m<sup>2</sup> à 300m<sup>2</sup></b>	1500 €
<b>301m<sup>2</sup> à 450m<sup>2</sup></b>	2000 €
<b>au-delà de 450m<sup>2</sup></b>	2500 €
<b>Logements sociaux</b>	1600 €
<b>Raccordement après extension de réseau</b>	3000 €

- De préciser que les modalités d'application sont fixées par le règlement du SPAC et que cette délibération abroge toute disposition antérieure contraire.
- De charger Monsieur le Président de la CC7V de l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sept Vallées dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de la justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Matthieu DEMONCHEAUX